



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00 heures.

Il s'agit d'une assemblée particulière, masquée, convoquée tardivement à cause de la pandémie de Covid-19.

Il excuse l'absence de MM. Laurent Andrey, Broillet Olivier, Mettraux Sébastien et Mme Nicole Rappo.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 37 du 11 septembre 2020.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public et sur le site internet.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Bourgnon déclare l'assemblée communale ouverte.
Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés: MM. Laurent Andrey, Broillet Olivier, Mettraux Sébastien et Mme Nicole Rappo.

Les scrutateurs sont nommés :

M. Michel Noguet
M. Alain Broye

Total des personnes présentes : 38
Majorité lors des votes : 20

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2019.**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2019 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2019 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : par 38 oui.

Point 2**Comptes 2019**

M. Bourgnon donne l'explication des comptes 2019.

Bilan :

M. Bourgnon présente le bilan. Au 31.12.2019, l'actif du bilan se monte à Fr. 5'410'839.07. La fortune nette est de Fr. 1'782'707.32 et l'endettement net de Fr. 815'257, soit Fr. 1'090.00 par habitant.

2.1. Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2019 sont clôturés avec un bénéfice de Fr. 18'207.76, après amortissements supplémentaires non budgétés de Fr. 208'565.95.

La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 111'084.00.

Cette différence de Fr. 129'000.00 entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique par une augmentation des charges de Fr. 24'000.00 et une augmentation des recettes de Fr. 153'000.00.

M. Bourgnon présente une analyse des principales fluctuations, par dicastères.

Administration

Globalement pour l'administration les charges ont été de Fr. 4'600.00 supérieures au budget.

Ordre public

Globalement pour ce dicastère, les charges sont de Fr. 2'500.00 inférieures au budget.

Enseignement et formation

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures aux prévisions de Fr. 24'900.00.

Culte, culture et loisirs

Notre participation aux dépenses du Conservatoire diminue de Fr. 3'300.00. Elle est directement en lien avec le nombre d'heures de cours dispensés aux enfants du village. Globalement, son résultat est de Fr. 4'000.00 plus favorable que les prévisions.

Santé

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures de Fr. 700.00.

Affaires sociales

Notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées augmente de Fr. 9'400.00

Les subventions aux structures d'accueil diminuent de Fr. 4'700.00.

Notre participation aux frais cantonaux d'assistance diminuent de Fr. 16'400.00

Notre participation au Service social de Sarine Ouest est inférieure au budget suite au remboursement des excédents de l'année 2017 de Fr. 9'300.00

Globalement pour ce dicastère, nous constatons une diminution des charges liées de Fr. 15'800.00.

Transports et communications

Les frais de services hivernaux sont inférieurs de Fr. 5'900.00.

Les intérêts et amortissements sont inférieurs de Fr. 36'600.00, notamment grâce aux amortissements supplémentaires effectués lors du bouclage 2018.

Globalement, pour ce dicastère nous constatons Fr. 28'800.00 de diminution de charges.

*Protection – aménagement de l’environnement**Approvisionnement en eau*

Les frais d’entretien ont été de Fr. 51'239.00 en dessus des prévisions suite à de nombreux travaux, notamment de déviation de conduites d’eau, de frais de recherche de fuites et les réparations y afférentes, ainsi que de la maintenance des bornes-hydrantes.

Fr. 16'770.00 ont été encaissés en plus pour les ventes d’eau.

Un peu plus de Fr. 12'000.00 ont été prélevés sur la réserve en lieu et place d’une attribution prévue de Fr. 22'650.00.

Epuración des eaux

Le coût de l’entretien des installations a été de Fr. 51'263.00 supérieur à nos prévisions, avec notamment la modification d’une chambre de contrôle avec collecteur à l’Impasse du Verger pour env. Fr. 40'000.00, ainsi que des travaux de curage de canalisation et de réparation de la pompe de la STAP.

Les taxes d’utilisation ont été nettement supérieures aux prévisions avec l’application sur une troisième année complète du nouveau règlement d’épuration entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

L’attribution à la réserve se monte à Fr. 62'028.00, soit Fr. 6'000.00 de moins que prévu.

Ordures ménagères

Les mesures de réorganisation et de rationalisation prises dès le 1^{er} janvier 2017 laissaient espérer un maintien des coûts. Ces mesures se sont avérées payantes sur 2017 et 2018 mais les coûts sont repartis à la hausse en 2019.

Le dépassement du compte «entretien et rénovation des installations» provient de la création d’une place pour containers à Nierlet à proximité de la chapelle, de la création d’un emplacement pour containers à la Prali de Simon et de marquages d’inscriptions au sol à la déchetterie.

Les ristournes encaissées sur les sacs «SACCO» ainsi que les valorisations de déchets ont été également inférieures aux prévisions de Fr. 4'000.00.

A signaler également des amendes non prévues au budget qui figurent dans les comptes pour Fr. 500.00.

Aménagement du territoire

Les honoraires juridiques budgétés à hauteur de Fr. 10'000.00 n'ont pas été utilisés et les amortissements du PAL ont été inférieurs d'env. Fr. 6'000.00 grâce aux amortissements supplémentaires effectués lors du bouclage 2018.

Il est constaté un montant global de charges en moins de Fr. 1'147.00 pour ce dicastère.

Finances et impôts

Tous les impôts, à l'exception de celui sur les gains immobiliers, ont été supérieurs aux prévisions du Service cantonal des contributions pour les impôts ordinaires. Ces recettes supplémentaires représentent un montant de Fr. 170'000.00.

Les différences très importantes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques résultent en partie de l'augmentation de la population et d'autres facteurs dont nous n'avons pas connaissance. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette augmentation et rester prudents quant à l'avenir et l'incertitude concernant l'année 2020.

Les impôts spéciaux, très fluctuants et toujours aussi imprévisibles, n'ont par contre, pas été à la hauteur de nos attentes.

Les intérêts des dettes ont également diminué de Fr. 23'500.00, tandis que les amortissements supplémentaires des années passées portent leurs fruits avec une diminution des amortissements obligatoires de Fr. 40'400.00.

Concernant l'auberge, divers travaux ont été entrepris afin de remettre l'établissement dans un état correct au nouveau repreneur, ainsi que quelques réparations de fenêtres et de stores pour un total de Fr. 13'642.60 soit un dépassement de Fr. 7'600.00. De plus, le nouveau contrat démarrant au 1^{er} avril 2019 et avec deux mois offerts, les rentrées sont inférieures de Fr. 18'500.00 sur l'exercice 2019.

Les créances irrécouvrables ont dépassées les prévisions de Fr. 8'200.00. Ces pertes sur débiteurs ont été comptabilisées à la fin des procédures de poursuites lors de la réception d'actes de défaut de biens. La perte totale est de Fr. 13'202.00 pour 2019. Elle était de Fr. 20'839.00 en 2018.

Les dépenses non spécifiées budgétées à hauteur de Fr. 30'000.00 n'ont été que très peu utilisées, soit Fr. 2'095.00.

Conformément à l'art. 91 al. 2 de la loi sur les communes, les dépenses non spécifiées doivent faire l'objet d'un rapport que le conseil communal présente à l'assemblée en même temps que les comptes.

Grâce aux rentrées fiscales supérieures aux attentes, nous avons pu procéder à des amortissements supplémentaires non obligatoires en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés (dit MCH2).

Ces amortissements ont été utilisés pour sortir du bilan des actifs payés par les liquidités de la commune et encore jamais amortis.

D'autres actifs ont également été amortis au-delà du minimum obligatoire requis par le Service des communes. Ils permettent de reconstituer les liquidités du ménage communal.

Pour information, l'entrée en vigueur de MCH2 initialement prévue en 2021 a été reportée en 2022 suite aux événements de cette année.

Finalement, le dicastère Finances et Impôts dégage Fr. 54'942.00 d'excédent de produits après amortissements supplémentaires de plus de Fr. 200'000.00.

2.2. Comptes d'investissement

En 2019, plusieurs investissements ont été effectués pour un montant total de Fr. 32'124.65 sur la base de décisions prises par l'Assemblée.

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le crédit voté en 2016 de Fr. 35'000 pour la 2^{ème} phase du plan d'aménagement local présente déjà actuellement un dépassement de plus de Fr. 35'000.00.

Cette 2^{ème} phase n'étant pas encore terminée, un crédit complémentaire sera demandé au terme de la révision et les explications relatives à ce dépassement seront données à ce moment-là. Il s'agit d'un report d'investissement.

Rénovation de quatre routes communales

Le crédit voté pour la rénovation de quatre routes communales a été bouclé sans surprise sur un coût total de Fr. 315'907.15 et financé par un emprunt bancaire.

Achat d'un terrain

L'achat d'un terrain de 732 m2 a été réalisé conformément à la délégation de compétence accordée par l'assemblée en décembre 2017. Le total de l'investissement se monte à Fr. 127'350.55.

M. Bourgnon termine sa présentation des comptes 2019 et demande s'il y a des questions.

Il n'y a pas de questions et M. Bourgnon donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport de la fiduciaire ayant révisé les comptes.

Mme Brigitte Marguet

Donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire FIDUSAR SA, à Granges-Paccot, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2019.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Bourgnon, syndic de la commune et conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2018, clôturés avec un bénéfice de Fr. 18'208.00.

M. Bourgnon

Remercie Mme Marguet pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la loi sur les communes, le Conseil communal ne vote pas sur l'approbation des comptes.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2019 se prononcent par main levée.

Les comptes 2019 sont acceptés **par 32 oui et 1 abstention.**

M. Bourgnon remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal pour sa confiance, ainsi que Mme Denanyoh pour son travail.

Point 3 Nouvel investissement**3.1. Réaménagement de la place de jeux de l'école**

M. Bourgnon présente le projet de nouvel investissement du Conseil communal.

Ce projet de rénovation et de mise aux normes de la place de jeux de l'école âgée d'une quarantaine d'année a été mené avec l'entreprise Espaces Naturels Julmy Sàrl à Grolley.

Bien que les engins soient encore bien évidemment sécurisés, ils nécessitent très régulièrement de nouvelles réparations. De plus, les installations ne sont plus aux distances minimales requises du terrain de foot.

Le Conseil communal a réfléchi à un concept global de réaménagement de cette place, comprenant le démontage et le remplacement des engins de jeux, la création d'un chemin le long de l'école et un autre à travers la place, la pose de bancs et d'accessoires pour permettre à ses utilisateurs de bénéficier d'une place de détente agréable. Des travaux d'assainissement seront également effectués.

La création de chemins permettra de s'y déplacer plus aisément en chaise roulante ou avec une poussette.

Le conseil communal propose d'investir dans ces travaux devenus indispensables, pour mettre à disposition des infrastructures dignes de ce nom à nos citoyens et plus particulièrement aux plus jeunes d'entre eux.

Le montant du devis des travaux est de **Fr. 90'000.00.**

Il sera financé par une ancienne réserve constituée pour des travaux futurs. Par conséquent, il n'y aura aucune charge d'intérêts ni d'amortissements pour ce projet.

Il n'y a pas de question à ce sujet et M. Bourgnon donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 90'000.00 pour la rénovation de la place de jeux, financé par la réserve, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 90'000.00 pour la rénovation de la place de jeux de l'école lèvent la main.

RESULTAT : L'investissement est accepté par 34 oui et 4 abstentions

Point 4

Nomination d'un membre de la Commission financière

M. Bourgnon informe que M. Laurent Andrey a donné sa démission de la commission financière pour le 31 décembre 2019. Cependant, afin d'éviter l'organisation d'une assemblée extraordinaire, il a accepté de rester en place jusqu'à la prochaine assemblée des comptes. M. Bourgnon le remercie pour son engagement durant les 4 années passées au sein de la commission.

Un seul candidat s'est présenté à ce jour pour le remplacer. Il s'agit de Monsieur Ludovic Thierrin de Nierlet-les-Bois. M. Bourgnon demande si une personne de l'assemblée est intéressée à postuler.

Personne ne s'annonce et M. Bourgnon propose de l'élire par acclamation.

RESULTAT : Monsieur Ludovic Thierrin est élu membre de la commission financière.

Point 5

Information aux citoyens sur un projet de chauffage à distance au centre du village de Ponthaux

M. Bourgnon informe que depuis quelques mois le conseil communal étudie le projet d'un système de chauffage à distance (CAD) pour le village de Ponthaux. Une étude a été demandée à la société Aebitec sàrl à Belfaux, co-financée par la commune ainsi que les grands consommateurs locaux tels que le Domaine au Village et l'entreprise Schwaller SA.

Monsieur Aebischer de la société Aebitec présente le principe du chauffage à distance. Il s'agit d'un système de chaufferie à copeaux à laquelle se raccordent les bâtiments du village de Ponthaux.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'énergie au 1.1.2020, il n'est plus possible de changer un chauffage à mazout contre un chauffage à mazout, hormis le cas où le bâtiment est suffisamment isolé (toiture, façades, fenêtres, etc.)

Tout changement de système de chauffage donne lieu à une demande de permis de construire selon la procédure simplifiée. Si le système à mazout est privilégié, le propriétaire doit pouvoir certifier que son habitation est conforme aux normes actuelles d'isolation (CECB), de plus une partie de la consommation d'énergie doit être apportée par les énergies renouvelables (ex. panneaux solaires).

A cet effet, M. Aebischer propose aux propriétaires de réfléchir à la solution du chauffage à distance (CAD) lors de l'examen d'un changement de système de chauffage.

En effet, plus il y aura d'habitations raccordées, moins l'installation coûtera cher et ces coûts peuvent être très intéressants par rapport à un autre système de chauffage tel que les pompes à chaleur.

QUESTIONS :

M. Narcisse Niclass

Bien que pas concerné par cette installation étant donné qu'il habite le village de Nierlet-les-Bois, il demande si cette centrale aurait également un apport d'énergie par panneaux photovoltaïques.

M. Aebischer

Lui répond par la négative.

M. Michel Noguét

Dit qu'il a entendu que les chauffages à copeaux produisaient des particules fines et du fluor.

M. Aebischer

Répond que des filtres performants sont obligatoires pour ce genre d'installations qui filtrent les particules fines. Il n'a jamais entendu parler du fluor.

M. Michel Noguét

Demande si la commune a déjà réfléchi à une clé de répartition au sujet du financement de cette installation.

M. Bourgnon

Lui répond qu'il n'y a pas encore eu de réflexion au sujet d'un quelconque financement. Il s'agit d'un avant-projet. Le conseil communal attend de connaître la suite du projet, notamment un sondage auprès des propriétaires privés qui seraient intéressés.

M. Michel Noguét

Demande si c'est le rôle de la commune de financer un tel projet.

M. Bourgnon

Répond que le conseil communal s'intéresse au projet pour un éventuel raccordement des bâtiments communaux. Actuellement ceux-ci sont équipés en mazout. A terme il faudra changer de système de chauffage.

M. Aebischer

Informe que le CAD est un système attrayant pour les particuliers qui ne veulent pas assainir leurs habitations.

Un citoyen

Demande pourquoi le système de copeaux et pourquoi pas un système de biogaz étant donné qu'on a des agriculteurs à Ponthaux, notamment le Domaine au Village.

M. Christian Moser (Domaine au Village)

M. Moser informe que le biogaz produit à Seedorf est fourni en matière première de lisier. Dans leur exploitation à Ponthaux seul du fumier est produit qui ne correspond pas au système biogaz. De plus, le trafic routier est important avec une telle exploitation.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande si la présentation de M. Aebischer peut être mise sur le site internet de la commune.

De plus, il demande comment un retraité comme lui pourrait financer le changement d'une chaudière à mazout étant donné que les banques ne prêtent plus à partir d'un certain âge.

M. Aebischer

Lui répond que justement, le CAD demande un investissement moindre au départ.

M. Alain Broye

Demande quel est le bruit occasionné par la centrale de chauffe.

M. Aebischer

Répond qu'à Alterswil la centrale de chauffe est située au milieu du village. Il n'a pas été constaté de problèmes de bruit. Cela dépend du dimensionnement des installations. Quant aux immissions de fumée, les cheminées sont hautes et il n'y a pas de retombées de fumée pour le voisinage.

Mme Anne Poux

Demande si la région peut fournir les copeaux en grande quantité.

M. Aebischer

Informe que les forêts de la Sarine peuvent produire 75'000 m3 de copeaux de bois. Sachant qu'une centrale CAD utilise environ 800 m3 de copeaux par ans.

Il n'y a pas d'autres questions et M. Bourgnon remercie M. Aebischer pour sa présentation.

**Point 6
DIVERS**

Avant de donner la parole aux citoyens présents, M. Bourgnon donne quelques informations du conseil communal.

Pose de bancs à Nierlet-les-Bois

Depuis quelques semaines, 2 bancs ont été posés en lisière de forêt en dessus de Nierlet-les-Bois. Des panneaux indicateurs «Ponthaux'view» seront posés dans quelques jours.

Les points de vue y sont splendides pour admirer le paysage et mettre en valeur notre campagne.

Du 1^{er} banc, on a à la vue sur le Moléson et le village et du 2^{ème} la vue sur le village, le Lac de Morat, le Vully et le Chasseral.

Il remercie chaleureusement Forêts Sarine pour leur action et leur soutien dans ce projet.

Ponthaux - rando

Le conseil communal a décidé de mettre en valeur le nouveau chemin pédestre dans la forêt en direction de Léchelles et sa nouvelle passerelle en officialisant un parcours de randonnée en boucle. Avec comme point de départ l'école, il mesure 5.6 km, dont 3.1 km en forêt et 750 m en copeaux.

En collaboration avec Union Fribourgeoise du Tourisme et de sa faîtière Suisse Rando, le projet devrait être réalisé au plus tard au début de l'année prochaine.

M. Christian Widmer

Demande si cette boucle passe par Nierlet.

M. Bourgnon

Répond que cette boucle reste à Ponthaux.

Projet d'un parcours VTT

Tout dernièrement, le conseil communal s'est annoncé pour intégrer un projet de parcours VTT prévus jusque-là dans et par les communes du Grand Fribourg.

Un groupe de travail a été constitué lors de la 2^{ème} séance qui a eu lieu le 3 septembre dernier.

M. Bourgnon donne ensuite la parole à M. Alain Rappo, de la commission des 40 ans de la fusion Ponthaux-Nierlet-les-Bois.

M. Alain Rappo

Donne une information sur les festivités prévues en 2021 pour célébrer les 40 ans de la fusion Ponthaux-Nierlet-les-Bois.

La commission est constituée de plusieurs membres, à savoir : Mmes Brigitte Marguet, Marie Stulz et MM. André Didierlaurent, Jan Salzmänn, et lui-même.

Cette journée est prévue le 18 septembre 2021. Toutes les mesures seront prises en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Cependant, si tout devait se dégrader, il ne serait pas impossible de fêter 40 + 1 avec toute la sécurité sanitaire souhaitée l'année suivante.

Le but du projet est de rassembler les villageois, de faire découvrir les sociétés locales et les commerces ces deux villages, par une balade ludique.

La mobilité douce sera privilégiée par la fermeture de la route de Nierlet à la circulation. Un bus navette sera mis en place pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit de mettre en valeur pour Nierlet, la chapelle, l'ancienne laiterie, le château, la cabane de la forêt. Pour Ponthaux, les fermes, l'auberge, l'ancienne école, l'église, l'oratoire, les cascades, la forge, les biotopes. Ces lieux seront valorisés soit par une présence physique, soit par des panneaux informatifs.

En soirée, la fête villageoise se poursuivra à la salle communale de Ponthaux.

Pour l'organisation de cette journée, la commission recherche toutes les anecdotes, photos, revues de presse ou autre concernant la fusion. M. Rappo appelle toutes les personnes ayant des informations ou des souvenirs à contacter un membre de la commission.

Les sociétés locales ont été contactées, elles sont toutes très motivées à collaborer à cette organisation. Le comité d'organisation est également ouvert à toutes les entreprises ou commerces de la commune intéressés.

QUESTIONS :

Il n'y a pas de questions et M. Bourgnon donne la parole aux citoyens présents.

Un citoyen

Demande si un opérateur téléphonique est susceptible de mettre une antenne 5G sur le territoire communal. Il demande si une mise à l'enquête est nécessaire pour un renouvellement des antennes et est-ce que la commune en serait informée.

M. Bourgnon

Ne peut pas répondre à cette question. Le conseil communal va se renseigner et mettra l'information sur le site internet.

M. Michel Noguét

Demande ce qu'il en est de la situation de l'eau contaminée au chlorothalonil.

M. Bourgnon

Informe que pour l'instant il n'y a pas d'évolution. La Confédération doit entrer en matière pour fixer des mesures à prendre étant donné que le problème concerne tout le plateau suisse. M. Bourgnon nuance toutefois car l'eau potable en Suisse a des normes extrêmement strictes. Des solutions devront être trouvées pour diminuer ce taux, mais la commune de Grolley à qui nous achetons l'eau est dans l'attente d'informations.

Mme Viviane Beyeler

Demande si un geste a été fait pour soutenir l'auberge communale durant la période de semi-confinement.

M. Bourgnon

Informe que deux mois de loyer commercial ont été abandonnés.

M. Philipp Schmidt

Demande ce qu'il en est du cheminement piétons le long de la route du Pralet.

M. Bourgnon

Explique qu'un projet de sécurisation de la route du Pralet à Nierlet-les-Bois est en cours. Il consiste à élargir l'accotement en déplaçant des haies et installations situées trop près du bord de la chaussée, pour assurer un cheminement correct des piétons vers l'arrêt du bus de la Prali de Simon. Chaque propriétaire concerné sera contacté individuellement pour présenter les travaux prévus.

Au terme de cette assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite chacun à boire le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

Il clôt l'assemblée à 21h15

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :

P. Bourgnon

La secrétaire :

S. Renevey